

courrier SUD



Le journal du syndicat Sud Education 02

Dispensé de timbrage Centre de tri de Laon

Bulletin Trimestriel n° 50

N° CPPAP :0513 S05308

Prix:0.04 euros
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction

Sylvia Agati

Marie Ehanno

Eric Dosière

Directeur de Publication

Eric Ponticourt

Journal
imprimé
par nos
soins

Déposé le
22 sept. 2012

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Union
syndicale
Solidaires

Sud Education Aisne - 2 rue Sainte-Catherine - 02100 Saint-Quentin • 06 70 67 39 64 • contact@sudeduc02.org - www.sudeduc02.org
Courrier Sud est destiné à tous les personnels de votre établissement : merci de faire circuler

Au sommaire :

- Edito. Page 1.
- Invitation Stage Conditions de travail à Chauny. Page 2.
- Contrat d'avenir ? Page 3.
- Pour nous rejoindre. Page 4.



Postes, conditions de travail, moyens... 2012, la pire des rentrées

La rentrée des classes de septembre 2012 est la pire des rentrées parce que 13000 postes supplémentaires sont supprimés. Ils s'ajoutent aux 60000 suppressions des 5 années précédentes. Le gros millier d'enseignant-e-s dont le nouveau gouvernement a annulé la suppression ne peut le masquer. Des classes encore plus nombreuses. Des options et des filières inaccessibles. Des conditions de travail dégradées pour tou-te-s, élèves et personnels.

2012 sera encore une année noire pour les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants. Les stagiaires seront encore quasiment à plein temps en responsabilité devant les élèves, sans formation professionnelle.

Bien entendu, cette rentrée est d'abord celle qui a été voulue par Sarkozy/Fillon/Chatel. Mais le gouvernement Hollande/Ayrault/Peillon a choisi de la laisser quasiment telle quelle, en ne proposant que des aménagements à la marge, là où un véritable plan d'urgence était nécessaire, et assez facilement possible, avec un peu de volonté politique :

La faute à Sarkozy, mais pas seulement :

- ▶ Personne ne nous fera croire qu'il n'était pas possible de recréer immédiatement des milliers de postes, en commençant par titulariser les précaires.
- ▶ Après que le Conseil d'État a annulé au 31 juillet 2012 le cahier des charges de la formation des professeurs et des CPE, il était tout à fait possible d'améliorer vraiment les conditions d'entrée dans le métier des stagiaires. Mais Peillon a décidé cet été de publier le cahier des charges préparé par Wauquiez et Chatel, alors que ce projet avait été unanimement condamné par le CNESER (le 19 mars) et par le Conseil supérieur de l'Éducation (le 12 avril).

Demain ça ira mieux ?

Peillon a justifié l'insuffisance des mesures d'urgence par le lancement d'une grande consultation « pour la refondation de l'école ». Pourtant, comme nous le craignons, l'essentiel des décisions semblent prises avant même que la consultation ait débuté, et aucune rupture avec le démantèlement libéral du service public d'éducation ne s'annonce.

Ça dépend de nous !

SUD éducation continuera de défendre ses revendications pour une école démocratique, critique et émancipatrice y compris en étant présent dans la concertation. Mais pour le service public d'éducation comme pour l'ensemble des questions qui touchent au monde du travail, un véritable changement dépend avant tout des mobilisations. SUD éducation s'emploiera à les construire et invite les personnels à se réunir dès la rentrée pour débattre des exigences à porter et des moyens à mettre en œuvre pour obtenir satisfaction.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE : CONDITIONS DE TRAVAIL

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2012 - De 9h00 à 17h30
COLLEGE VICTOR HUGO - 5, rue André Ternynck CHAUNY

Nombre d'élèves par classe, conséquences des réformes, harcèlement au travail, aggravation des conditions d'enseignement, compléments de service...

Sud éducation Aisne propose un stage de formation syndicale **ouvert à tous** afin de répondre aux questions que les personnels se posent à propos de leurs conditions de travail, et de leurs droits.

A partir de situations réelles vécues, une "boîte à outils" est fournie : nombre maximum d'élèves par classe, accompagnement militant, usage des documents officiels, participation aux commissions d'hygiène et de sécurité, amélioration des conditions de travail, utilisation du code du travail et des décrets applicables à la fonction publique ...

CE STAGE EST OUVERT A TOUS. PARTICIPER A UN STAGE DE FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT POUR TOUS LES PERSONNELS, SYNDIQUES ET NON SYNDIQUES

Pour s'inscrire, recopiez et déposez ce courrier **1 MOIS avant la date du stage** (délai obligatoire)

- à votre DASEN (1er degré)
- à votre chef d'établissement (second degré)

à ***, le ****

Mme/M. le recteur

s/c du chef d'établissement/

OU : Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation « CONDITIONS DE TRAVAIL », qui se déroulera le vendredi 30 novembre 2012, au collège Victor Hugo (5, rue André Ternynck) à Chauny, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature :

ATTENTION !!!

Pour nous permettre une gestion du stage, il nous faut connaître les inscrits au plus tard le 1er novembre 2012 en nous renvoyant le coupon d'inscription ci-dessous, par mel à contact@sudeducation02.org ou par courrier à l'adresse indiquée sur l'en-tête.

INSCRIPTION AU STAGE conditions de travail	
NOM et PRENOM :	
Établissement :	Fonction :
Adresse :	Mel :
	Tel :
REPAS : OUI NON (Le repas est envisagé à la cantine de l'établissement)	

Emploi d'avenir : emploi cache-misère... de misère.

L'« Emploi d'Avenir » est le nouveau contrat aidé promis par le candidat Hollande, et dont la mise en œuvre devrait être l'une des toutes premières mesures législatives de la rentrée. 150 000 Emplois d'Avenir devraient être créés d'ici 2014 à l'intérieur du dispositif du Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Orienté vers les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou peu qualifié-e-s et issu-e-s des « zones urbaines sensibles », il s'agit d'un contrat pouvant aller d'un an (renouvelable trois ans maximum) à trois ans, en temps plein payé au SMIC, financé à 75 % par l'État.

Une partie des 150 000 Emplois d'Avenir sera affectée à ce que le gouvernement présente comme un pré-recrutement de professeur-e-s. Pour bénéficier du dispositif Emploi d'Avenir Professeur, les étudiant-e-s, qui devront être âgé-e-s de 25 ans au plus, s'engageront à poursuivre leurs études et à se présenter à un concours de recrutement des enseignant-e-s. 6 000 « Emplois d'Avenir Éducation » seraient créés chaque année de 2012 à 2014 – il y en aurait donc à terme 18 000.

Les « bénéficiaires » signeront un contrat d'un an (au niveau de la 2e année de Licence), renouvelable dans la limite de 3 ans (soit maximum jusqu'au niveau de la 1ère année de Master). Ils/elles seront recruté-e-s par les collèges et les lycées pour effectuer des heures de travail allant progressivement d'activités périscolaires (en L2) à l'enseignement (en M1) dans des lycées, des collèges ou des écoles (éventuellement avec plusieurs lieux de travail) pour une durée inférieure à un mi-temps, avec une flexibilité possible sur les horaires.

L'inscription précipitée de ce dispositif dans le cadre mal taillé pour lui des « Emplois d'Avenir » répond à une logique d'austérité budgétaire. Plutôt que de budgéter un nouveau dispositif pour répondre à la « crise du recrutement » des enseignant-e-s et à certains des problèmes soulevés par la mastérisation, le gouvernement a préféré y affecter une partie des crédits destinés à la création d'emplois aidés, diminuant ainsi le coût budgétaire des Emplois d'Avenir (400 euros de plus par étudiant-e, c'est moins que les 75% du SMIC que l'État devra financer pour un Emploi d'Avenir ordinaire).

Le volet Emploi d'Avenir Professeur est certes plus avantageux que les dispositifs existants. Cependant, pour SUD éducation il s'agit d'une réponse inadaptée aux dégâts de la mastérisation, à la « crise du recrutement » et aux besoins des étudiant-e-s :

- Il s'inscrit dans une logique libérale du « donnant-donnant », et non dans une dynamique de droits, en l'occurrence du droit aux études supérieures
- Il se limite aux seul-e-s étudiant-e-s se destinant au professorat et ne règle en rien la question de l'autonomie de l'ensemble de la jeunesse en formation ou privée d'emploi
- Il ne suffira pas à contrecarrer une baisse du nombre de candidat-e-s aux concours de l'enseignement liée aux politiques éducatives libérales et accentuée par la mastérisation
- Au lieu d'abroger la mastérisation du recrutement, le gouvernement cherche à corriger de manière très insuffisante certains effets de l'allongement des études

Le dispositif Emploi d'Avenir Professeur présente en lui-même un certain nombre de déficiences :

- Un nombre limité : avec 6 000 Emplois d'Avenir Professeur par an, les deux tiers des futur-e-s professeur-e-s n'en bénéficieront pas et le dispositif est fermé aux autres concours de la Fonction publique... il ne répond en rien aux besoins de financement des autres étudiant-e-s de milieux populaires.
- Un travail néfaste aux études : les bénéficiaires devraient travailler un certain nombre d'heures par semaine pour l'Éducation Nationale pendant leurs études, au détriment de leurs conditions d'études, comme l'attestent les enquêtes sur le travail salarié des étudiant-e-s ; à cela la flexibilité des horaires vient ajouter une condition qui ne sera sans doute pas toujours utilisée au bénéfice des étudiant-e-s ;
- Un choix d'orientation professionnelle précoce : beaucoup décident de s'orienter vers l'enseignement, dans le secondaire en particulier, au cours de leurs études ; ce dispositif, par les engagements qu'il comporte, impose un choix dès la 2e année de Licence ;
- Un contrat qui continue de saper le service public : le recours par l'État à des contrats de droit privé (CAE-CUI) illustre à quel point le service public d'éducation se disloque ;
- Un recrutement local qui soumet les étudiant-e-s/travailleurs-ses au plus grand arbitraire hiérarchique, la reconduction de leur contrat étant soumise au bon vouloir d'un chef d'établissement.

SUD éducation revendique la reconnaissance effective d'un droit aux études supérieures, leur gratuité, et l'instauration d'un revenu socialisé pour tou-te-s les jeunes en formation ou privé-e-s d'emploi, versé à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire.

